

LE PESANT Denis. 2002. « La détermination dans les anaphores ». *Langages* 145 : 39-59. Paris : Larousse.

## La détermination dans les anaphores fidèles et infidèles

Voici la définition de l'anaphore que donnent Ducrot & Todorov 1972 : « *Un segment de discours est dit anaphorique lorsqu'il est nécessaire, pour lui donner une interprétation (même simplement littérale), de se reporter à un autre segment du même discours* ». En découplant la problématique de l'anaphore de celle de la coréférence, cette définition a pour principaux avantages de rendre compte des différents types d'anaphores associatives et de s'étendre à tous les cas de syntagmes elliptiques interprétativement dépendants du contexte, comme dans « *J'aime les westerns. Pas toi ?* ». Elle est toutefois trop large, puisque, prise à la lettre, elle devrait englober le phénomène de la polysémie ; en effet, les différentes unités polysémiques d'une phrase dépendent des autres unités pour leur interprétation<sup>1</sup>. Pour éviter une telle extension du concept, nous définissons l'anaphore comme une forme vicariante sémantiquement vide ou incomplète, et qui est en même temps, d'un point de vue fonctionnel, une instruction explicite ou implicite visant à ce qu'on aille chercher dans le contexte gauche le matériel lexical (appelé *antécédent*) nécessaire à la reconstruction du syntagme qu'elle remplace. Selon cette définition, la notion d'anaphore enveloppe celles de pronom, d'anaphore fidèle ou infidèle, d'anaphore associative, et de syntagme elliptique interprétativement dépendant du contexte.

Les anaphores fidèles<sup>2</sup> sont des syntagmes nominaux dont la tête est identique à celle de l'antécédent (exemple : *Un pianiste s'est présenté sur scène ; le malheureux pianiste devait savoir qu'il aurait du mal à convaincre*). Les anaphores infidèles sont des syntagmes nominaux dont la tête est différente de celle de l'antécédent ; lorsque la tête de l'anaphore est un hyperonyme de l'antécédent, nous parlons d'*anaphore infidèle hyperonymique* (exemple : *Un pianiste s'est présenté sur scène ; le malheureux musicien devait savoir qu'il aurait du mal à convaincre*) ; lorsque l'anaphore est synonyme de l'antécédent, nous parlons d'*anaphore infidèle synonymique* (un porc ... **le cochon**)<sup>3</sup> ; lorsqu'enfin la tête de l'anaphore n'est ni un hyperonyme, ni un synonyme de l'antécédent, nous parlons d'*anaphore infidèle attributive* (exemple : *Pierre s'est présenté sur scène ; ce musicien inexpérimenté devait savoir qu'il aurait du mal à convaincre*).

---

<sup>1</sup> Dans cet exemple de Victorri 1997, "Il défendait avec une grande assurance cet article, alors qu'il n'en avait parcouru que les quelques lignes qui composaient son chapeau", l'interprétation correcte de *chapeau* dépend de celle de *ligne*, de *parcourir* et de *article* ; l'interprétation correcte de *article* dépend elle-même de celle de *attaquer*.

<sup>2</sup> Les dénominations d'*anaphore fidèle* et d'*anaphore infidèle* ont pour auteur Georges Kleiber, dont les nombreuses et pénétrantes études sur les anaphores en général n'ont jamais cessé d'alimenter et de stimuler notre propre réflexion.

<sup>3</sup> Les anaphores synonymiques sont rarement mentionnées dans la littérature. Elles s'étendent au cas particulièrement intéressant de reprise d'un syntagme verbal par un prédicat nominal synonyme, telles : *Ils ne l'appelaient que monseigneur Bienvenu. (...) Du reste cette appellation lui plaisait* (*Les Misérables*, 1, 2), ou *A midi, il dînait. Le dîner ressemblait au déjeuner* (ibid. 1, 5). Autre exemple : si on admet que *faire commerce de grains* est synonyme de *être marchand de grains*, il faut reconnaître une anaphore synonymique dans *Un N faisait commerce de grains ... le marchand de grains...*

Venons-en aux déterminants des anaphores fidèles et infidèles. On trouve soit l'article défini, soit un adjectif démonstratif, dont le plus fréquent est *ce* (nous nous bornons ici au cas de *ce* dernier) ; corrélativement, nous parlons d'*anaphore (fidèle ou infidèle) définie* et d'*anaphore (fidèle ou infidèle) démonstrative*. L'objet de cette étude est de déterminer les conditions les plus générales de l'emploi de *le* et de *ce*. Ce problème a déjà fait l'objet de nombreux travaux, notamment de la part de Francis Corblin et de Georges Kleiber (voir entre autres Corblin 1995, et Kleiber 1986 & 1990). Ces auteurs s'intéressent particulièrement aux cas où *le* et *ce* sont en concurrence, soit avec une équivalence de sens et d'acceptabilité, soit avec des discordances sémantiques ou d'acceptabilité plus ou moins fines<sup>4</sup>.

Dans cet article, nous ne nous intéressons pas particulièrement aux conditions dans lesquelles, au sein de l'alternative *ce/le*, la balance penche plutôt vers *ce* ou plutôt vers *le*. Nous considérons les situations les plus simples : les cas d'obligation radicale de *ce*, et les cas où il existe une alternative *ce/le*. Avant d'en arriver à ces deux points centraux, nous donnons des précisions sur notre méthode d'approche des anaphores fidèles et infidèles, ainsi que sur le cadre d'analyse syntaxique que nous croyons être le plus adéquat aux faits. Nous voulons montrer que le choix du déterminant de l'anaphore dépend de facteurs sémantiques et syntaxiques caractérisant d'une part la relation entre l'anaphore et son antécédent, d'autre part la forme de l'anaphore elle-même et de son antécédent.

## 1. Méthodes pour l'analyse des anaphores

Dans l'analyse des anaphores en général, il faut prendre en compte les procédés instructionnels qu'elles utilisent, si l'on souhaite déterminer à quel besoin répond le choix fait par le locuteur de tel ou tel procédé.

### 1.1. Instructions explicites et instructions implicites visant à la reconstruction des expressions anaphoriques

Parmi les procédés utilisés pour donner des instructions *explicites*, il en est un qui est mis en œuvre dans les pronoms personnels et démonstratifs, à savoir les marques de genre et de nombre, qui facilitent le « recrutement » du matériel lexical que remplacent les pronoms. On connaît d'autre part les marques de traits sémantiques généraux *humain, non-humain* que portent certaines formes pronominales, telles *il, ce, celui-ci, ceci*. D'autres instructions, mises en œuvre notamment dans les pronoms et adjectifs démonstratifs et sur lesquelles nous reviendrons, signalent déictiquement l'emplacement dans le contexte du matériel à recruter pour la reconstruction (*l'homme dont j'ai parlé au début de mon histoire ; ce dernier ... l'autre ; ceci explique cela...*). Un dernier exemple d'instruction explicite concerne les anaphores hyperonymiques : l'emploi de l'hyperonyme renvoie à l'hyponyme présent dans le contexte.

Passons aux deux principaux procédés instructionnels *implicites* : l'utilisation de l'incomplétude procurée par l'ellipse, et le sens induit par le contexte. L'ellipse d'une portion d'un SN est une invitation implicite à rechercher le matériel manquant (le SN elliptique demande à être *saturé*) ; les éléments ellipsés sont récupérés dans le contexte, comme pour : *Deux élèves injustement punis sont allés se plaindre à l'administration ; après s'être fait tirer l'oreille, le proviseur a accepté de recevoir les élèves.*

---

<sup>4</sup> Dans ce dernier cas, Corblin 1995:58-61 parle d'emplois plus ou moins « typiques », « prévisibles », « adaptés ».

L'autre type d'instruction implicite permettant la reconstruction des anaphores est insuffisamment pris en compte dans la littérature, peut-être parce que le phénomène est évident ; il s'agit du sens que le contexte communique occasionnellement aux anaphores, du fait qu'elles font nécessairement partie de la distribution d'un prédicat. Soient les prédicats *embaucher* et *construire*, qui sélectionnent en position de complément d'objet respectivement les noms humains et les noms de *constructions* (noms de bâtiments, d'ouvrages d'art et de routes notamment) ; dans cette position, une éventuelle anaphore acquiert accidentellement l'une ou l'autre de ces propriétés sémantiques. Cela fonctionne comme une instruction implicite invitant au repérage, dans le contexte, du matériel lexical doté en acte de ces propriétés sémantiques et qui servira à la reconstruction de l'anaphore. C'est grâce à ce procédé que l'interprétation des exemples suivants est transparente :

*J'ai discuté avec le gardien de mon immeuble ; ce dernier vient d'être embauché*  
*J'ai discuté avec le gardien de mon immeuble ; ce dernier vient d'être construit*

Les divers procédés que nous venons d'évoquer sont cumulables ; d'autre part, dans tel ou tel contexte, ils sont interchangeable. La connaissance de leur fonctionnement permet d'expliquer les raisons du choix du locuteur : abréviation de l'expression, évitement de la répétition, levée d'ambiguïté, occasion d'enrichissement sémantique (dans le cas des anaphores attributives).

## **1.2. Les principaux facteurs conditionnant la forme du déterminant des anaphores fidèles et infidèles**

La forme du déterminant dépend des propriétés syntaxiques et sémantiques de l'anaphore et son antécédent. Nous énumérons ici quelques paramètres, avec des exemples illustrant leur pertinence.

### **1.2.1. Quelques paramètres syntaxiques**

L'antécédent est ou n'est pas un nom propre

*Pierre est arrivé en retard ; (ce, le) cheminot avait manqué son train*  
*Un convive est arrivé en retard ; ce cheminot (\*le cheminot) avait manqué son train*

L'antécédent est ou n'est pas un syntagme nominal générique

*(Le, un) chien peut attaquer son maître ; or cet animal (\*l'animal) passe pour être fidèle*  
*Un chien hier a attaqué son maître ; or (cet animal, l'animal) passait pour être fidèle*

L'antécédent a ou n'a pas de valeur partitive

*Certains élèves de cette classe sont malades ; ces (\*les) élèves devront rentrer chez eux*  
*Un élève de cette classe est malade ; (cet élève, l'élève) devra rentrer chez lui*  
*Les chiens de mon voisin ont la rage ; ces (?les) chiens devront être abattus*  
*Le chien de mon voisin a la rage ; (ce, le) chien devra être abattu*

### **1.2.2. Quelques paramètres sémantiques**

La dichotomie entre les anaphores non attributives et les anaphores attributives est essentielle.

- Les anaphores non attributives

Les *anaphores non attributives* sont celles qui ne sont pas enrichies sémantiquement : elles ne s'accompagnent d'aucun apport d'information. Certaines anaphores non attributives sont de simples répétitions de l'antécédent ou de la tête de l'antécédent (anaphores fidèles) :

*Un chien a attrapé la rage ; (le, ce) chien devra être abattu*

*Un chien du quartier a attrapé la rage ; (le, ce) chien devra être abattu*

Les autres anaphores non attributives sont les variantes synonymiques et hyperonymiques de l'antécédent (*anaphores infidèles synonymiques* et *anaphores infidèles hyperonymiques*) :

*Un chien du quartier a attrapé la rage ; (le, ce) clebs devra être abattu*

*Un chien du quartier a attrapé la rage ; (l', cet) animal devra être abattu*

- Les anaphores attributives

Les *anaphores attributives* sont celles qui sont enrichies sémantiquement : elles sont l'occasion d'un apport d'information. Il y en a plusieurs sortes ; certaines exigent un déterminant démonstratif, alors que d'autres acceptent l'alternative *ce/le*. L'enrichissement sémantique peut concerner soit la tête de l'anaphore, soit le modifieur.

*Un artisan s'est présenté au commissariat... ce (\*le) voisin de Pierre a été cambriolé hier*

*Un artisan s'est présenté au commissariat... (ce, le) malheureux a été cambriolé hier*

*Un artisan s'est présenté au commissariat ... cet (\*l') artisan connu a été cambriolé hier*

*Un artisan s'est présenté à la mairie ... (ce, le) pauvre artisan a été cambriolé hier*

*Martin s'est présenté au commissariat ... cet (\*l') artisan connu a été cambriolé hier*

*Martin s'est présenté au commissariat ... (ce, le) jeune artisan a été cambriolé hier*

Les irrégularités sur la forme du déterminant nous imposeront de distinguer plusieurs types d'anaphores attributives, notamment les *anaphores attributives non idiomatiques*, les *anaphores attributives idiomatiques* et les *anaphores avec ellipse de nom propre*.

## 2. Syntaxe des anaphores définies et démonstratives

Avant de passer aux conditions sur la forme du déterminant dans les anaphores fidèles et infidèles, nous donnons dans cette section quelques précisions sur notre cadre d'analyse syntaxique. Après avoir évoqué les *répétitions intégrales*, nous passons aux anaphores définies, que nous dérivons transformationnellement des précédentes, et nous terminons par la syntaxe des anaphores démonstratives.

### 2.1. Syntaxe des répétitions intégrales

Par *répétitions intégrales*, nous entendons les syntagmes nominaux qui réutilisent un matériel lexical présent à leur gauche dans le discours. Exemples :

*Pierre Martin s'est présenté à moi ...Je vais traiter le dossier de **Pierre Martin***

*L'étudiant Pierre Martin s'est présenté à moi ... Je vais traiter le dossier de l'étudiant Pierre Martin*

*Un étudiant s'est présenté à moi ... Je vais traiter le dossier de l'étudiant qui s'est présenté à moi*

Un point essentiel de la définition des *répétitions intégrales* est leur indépendance interprétative, qu'on peut vérifier en supprimant chacune des premières phrases des exemples ci-dessus. Par conséquent, ce ne sont pas des anaphores.

L'indépendance interprétative des syntagmes nominaux définis de forme *le N Modifieur* (c'est-à-dire les descriptions définies, comme dans *Qui est la personne qui t'a téléphoné tout à l'heure ?*) a été contestée au nom des théories de la présupposition. Ces expressions ont fait l'objet de vives polémiques parmi les logiciens et les philosophes du langage (cf. entre autres le célèbre article « On Referring » de Strawson dirigé contre un aspect de la théorie des descriptions de Russel<sup>5</sup>). Un traitement transformationnel de ce type de syntagmes nominaux tel que celui que nous avons proposé dans Le Pesant 1987 donne des arguments faveur de l'opinion de Russel selon laquelle les descriptions définies sont des assertions. Si tel est bien le cas, ces formes sont indépendantes sémantiquement ; elles n'ont donc pas besoin d'antécédent pour être interprétées.

Dans le cas des répétitions intégrales de syntagmes nominaux indéfinis (exemple : *Un étudiant s'est présenté à moi ... Je vais traiter le dossier de l'étudiant qui s'est présenté à moi*), le matériel récupéré dans la reprise s'étend à l'ensemble de la phrase antécédente. La forme avec prédication (*un N0 V W ; N0 V un N1 ; etc.*) est transformée en une construction nominale définie à modifieur déterminatif (*le N0 qui V ; le N1 que V N0 ; etc.*) ; l'article défini est analysé comme un élément du morphème discontinu *le ... qu-*, qui opère le lien entre la tête et le modifieur déterminatif<sup>6</sup>.

## 2.2. Syntaxe des anaphores définies

Nous évoquons la syntaxe de deux types d'anaphores définies : les *ellipses de répétitions intégrales* et les *anaphores définies avec ellipse de nom propre*.

- Les *ellipses de répétitions intégrales*

Certaines anaphores définies à antécédent indéfini peuvent être analysées comme des variantes elliptiques de *répétitions intégrales*. L'ellipse créant une incomplétude sémantique, la forme devient dépendante du contexte pour son interprétation : la répétition intégrale ayant été ainsi réduite, elle devient une anaphore. Soit encore l'exemple d'une répétition intégrale :

*Un étudiant s'est présenté à moi ... Je vais traiter le dossier de l'étudiant qui s'est présenté à moi*

L'effacement du modifieur de la répétition intégrale, produit une anaphore fidèle définie :

*Un étudiant s'est présenté à moi ... Je vais traiter le dossier de l'étudiant [0]*

- Les anaphores définies avec ellipse de nom propre apposé

<sup>5</sup> Cet article est republié et traduit dans Strawson 1977.

<sup>6</sup> On trouvera des détails sur l'analyse syntaxique dans Le Pesant 1987 & 2001.

Il existe une classe syntaxique de syntagmes nominaux de forme *le N N-propre*. Exemples :

*Le roi Louis II, l'étudiant Pierre Martin, l'assassin letton Harvelt, l'activiste Blink  
Le candidat de la droite à la mairie de Paris Philippe Séguin*

Le nom propre a un rôle de modifieur déterminatif du nom tête, ce qui donne à penser que ces syntagmes nominaux sont des réductions de la structure *le N qu'est N-propre* (*le roi qu'est Louis II, l'étudiant qu'est Pierre Martin*), elle-même dérivée d'une structure attributive *N-propre est un N*. C'est de la structure *le N (qu'est, 0) N-propre* que semblent dériver les anaphores de noms propres telles que celles-ci :

*Harvelt s'est manifesté une deuxième fois ; l'assassin letton s'est présenté aux élections  
Blink a pris la parole ; le secrétaire d'Etat aux affaires vaticanes a eu du succès  
Pierre Martin ... l'inventeur de la marche arrière sur les chars d'assaut ...  
Philippe Séguin ... l'amoureux des discours fleuves prononcés ex cathedra ... le député  
des Vosges ... le candidat de la droite ...*

Il existe deux cas d'anaphores définies avec ellipse de nom propre apposé. Dans le premier cas, l'antécédent est lui-même de forme *le N Nom-propre* ; l'anaphore est une reprise intégrale ellipsée, comme dans :

*le secrétaire d'Etat Blink a démissionné ... le secrétaire d'Etat (0) avait été désavoué...*

Dans le deuxième cas, l'antécédent est un nom propre seul. Voici un aperçu de l'analyse. Dans la configuration de base, le nom propre est répété au sein d'un SN attributif non anaphorique de forme *le N (qu'est, 0) N-propre*, comme dans :

*Philippe Séguin a présenté, vendredi 16 février, 68 propositions « raisonnables » pour Paris. L'amoureux des discours fleuves prononcés ex cathedra Philippe Séguin avait adopté une posture inhabituelle ...*

La deuxième occurrence du nom propre est ensuite effacée :

*Philippe Séguin a présenté, vendredi 16 février, 68 propositions « raisonnables » pour Paris. L'amoureux des discours fleuves prononcés ex cathedra [0] avait adopté une posture inhabituelle... (Le Monde, 18-19 février 2001, p. 6)*

Il est à noter que la place de l'adjectif joue un rôle dans ces anaphores : l'ordre *le ADJ N Nom-propre* est préférable à l'ordre *le N ADJ Nom-propre*. Ainsi :

*Philippe Séguin ... le bouillant politicien avait adopté une posture inhabituelle  
Philippe Séguin ... ? le politicien bouillant avait adopté une posture inhabituelle  
Philippe Séguin ... ce politicien bouillant avait adopté une posture inhabituelle*

Nous reviendrons sur ces anaphores dans la section dans les sections 3.2 et 4.4.

- La possibilité de relation à grande distance entre l'anaphore définie et son antécédent

La possibilité de relation à grande distance entre l'anaphore et son antécédent est une caractéristique bien connue de l'anaphore définie. Pour l'illustrer, nous reprenons un exemple auquel il a été fait allusion plus haut en note 3 :

*Un vieil Espagnol, ancien prisonnier de guerre, et qui, lors de la paix, était resté dans le pays, où il faisait un petit commerce de grains, vint ...[...] Etes-vous sûr, lui dit Max après avoir écouté les doléances du marchand de grains, d'avoir amené votre voiture ? ...*  
 Honoré de Balzac, *La Rabouilleuse* (pp. 185-235 dans le *Livre de Poche*, édition de 1960)

Le fait notable dans ce passage est qu'il existe un intervalle de 50 pages entre l'anaphore et son antécédent.

### 2.3. Syntaxe des anaphores démonstratives

La représentation des anaphores démonstratives doit rendre compte des trois caractéristiques suivantes :

- Les anaphores démonstratives ont vocation à être attributives. En somme, elles peuvent combiner deux fonctions : être des formes vicariantes, et exprimer des assertions. Ces dernières peuvent être lexicalisées, comme celles qui consistent à reprendre un nom par un hyperonyme (*un chien ... cet animal*). D'autres fois, elles expriment des jugements synthétiques (*un démarcheur ... ce casse-pieds...*) ; on trouve en particulier des tours qu'on peut qualifier d'*anaphores métaphoriques*, comme dans : *Il vit dès le jour même que les richesses des financiers (...) pouvaient produire un effet excellent; (...) il vit que ces gros nuages, enflés de la rosée de la terre, lui rendaient en pluie ce qu'ils en recevaient.* (Voltaire, *Le monde comme il va*)
- Dans les anaphores démonstratives, l'adjectif démonstratif n'a pas d'effet déterminatif<sup>7</sup>, comme le prouve le fait qu'elles peuvent être des reprises intégrales de noms propres ou de syntagmes nominaux définis :

*Pierre prétend que ... ; ce Pierre nous fera toujours rire*  
*J'ai acheté un livre sur l'empereur qui a été vaincu à Waterloo ; zut, je n'arrive pas à retrouver le nom de cet empereur qui a été vaincu à Waterloo*  
 « ... le portier du logis et moi nous serons tout à l'heure à toi ». *Ce portier du logis était un chien énorme ...* (La Fontaine, *Fables*, IX, 10)

Il importe par ailleurs de rendre compte de ce phénomène de reprise intégrale démonstrative (qui est une anaphore, contrairement à la reprise intégrale définie, qui a été évoquée dans la section 2.1).

- Le déterminant démonstratif, en dehors de son emploi anaphorique, peut référer au contexte extralinguistique de l'énonciation (*Regarde cette voiture à droite*). Il convient d'essayer de préciser quelle est la relation entre les deux emplois.

Considérons d'abord l'hypothèse selon laquelle les anaphores démonstratives seraient des sortes de pronoms. Par exemple, dans la relation *la maison de Marie ...cette maison*, le syntagme nominal démonstratif serait une abréviation de l'antécédent. Mais cette hypothèse ne rend pas compte des cas d'anaphores attributives (*la maison de Marie ...cet énorme cube grisâtre qui gâche le paysage*).

Une autre analyse consiste à poser que l'anaphore est une combinaison de deux procédés : la pronominalisation et l'attribution. *Ce SN* serait le produit transformé d'une forme de base telle

<sup>7</sup> Corblin 1995 (entre autres p. 51) exprime une opinion opposée.



que *ceci qui est un N* (où *ceci* serait une abréviation pronominale d'un SN antécédent). Mais cette hypothèse ne rend pas compte des anaphores fidèles, puisqu'elle implique dans ce cas une tautologie : le nom tête de l'anaphore serait prédiqué par lui-même, comme dans *la maison de Marie ...ceci (= la maison de Marie) qui est une maison*.

Selon une troisième analyse, *ce SN* est le produit transformé d'une forme de base telle que *ceci qui est un N*, où *ceci* est un pronom déictique ayant pour cible le discours lui-même, et est paraphrasable en « ce qui vient d'être mentionné »<sup>8</sup>. Dans une portion de discours de forme *ce SN*, le discours se fait, dans cet emploi du démonstratif, autoréférentiel : à l'objet dénoté par le nom-tête de l'anaphore, est attribuée la propriété d'avoir été déjà mentionné dans un passage antérieur dans le discours<sup>9</sup>. Le démonstratif figure alors comme instruction *explicite* visant à ce qu'on aille chercher, dans un certain endroit du contexte discursif, un segment de discours permettant la reconstruction de l'anaphore.

Cette dernière analyse présente plusieurs avantages. Elle rend compte des anaphores fidèles, puisqu'elle évite qu'on ait à postuler une forme de base tautologique, et elle représente correctement les anaphores attributives. D'autre part, elle rend compte de façon satisfaisante des anaphores fidèles démonstratives de noms propres et de syntagmes nominaux définis, puisqu'elle suppose, par exemple, pour la suite *le portier du logis ... ce portier du logis*, la source :

*le portier du logis ... cela (= ce qui vient d'être mentionné) qui est le portier du logis*

Cet analyse a enfin l'avantage de faire de l'anaphore démonstrative un cas particulier de *deïxis*, ce qui est conforme à l'intuition linguistique selon laquelle les deux principaux emplois de l'adjectif démonstratif *ce* ne relèvent pas de la problématique de la polysémie. Parmi les marques de l'énonciation, il y en a qui concernent, de façon autoréférentielle, le discours lui-même ; on peut parler à ce propos de *deïxis intra-discursive* (par opposition à la *deïxis extra-discursive*, qui concerne les interlocuteurs, le temps, le lieu et les objets qui y sont localisés). La *deïxis intra-discursive* joue un rôle essentiel dans la communication. Il n'est pour s'en convaincre que de considérer le nombre élevé de morphèmes et de procédés qui en relèvent : *l'un... l'autre ; le premier ...le second ; ceci ... cela ; ici ...là ; voici, voilà ; ci-dessus, ci-dessous, ci-contre, ci-après ; infra, supra, plus haut ; le N ci-joint ; le N en question ; ledit N ; ce dernier, ce dernier N*, etc.). Par ailleurs, les mentions autoréférentielles figurant dans les discours sont chose courante<sup>10</sup>. Les anaphores démonstratives ne sont qu'un des nombreux procédés dont dispose le locuteur pour commenter son acte d'énonciation et attirer l'attention du destinataire sur telle ou telle portion de son discours.

### 3. Quelques conditions sur les anaphores démonstratives exclusives

<sup>8</sup> On aurait donc affaire à des « *anaphores déictiques* ». Cette expression n'est pas un oxymore, si on réserve le terme de *deïxis* est réservé aux marques de l'énonciation en général (mentions du temps, du lieu et des objets qui s'y trouvent, des interlocuteurs et du discours lui-même), et si l'adjectif démonstratif est conçu comme une instruction explicites pour l'interprétation ayant le discours lui-même comme cible. De ce point de vue, les SN démonstratifs qui nous occupent sont à la fois déictiques et anaphoriques.

<sup>9</sup> Dans la *deïxis extra-discursive*, à l'objet mentionné est attribuée la propriété de faire partie du contexte extralinguistique de l'énonciation.

<sup>10</sup> Voici des exemples de mentions autoréférentielles : *Après cette digression dont je vous prie de m'excuser, je reprends le cours de mon récit en vous priant de bien noter les détails qui vont suivre, parce qu'ils vous aideront à comprendre la fin de cette histoire.*

Les *anaphores démonstratives exclusives*, c'est-à-dire les anaphores fidèles ou infidèles dont le déterminant ne peut être que *ce*, présentent l'intérêt de mettre en évidence l'essence des anaphores démonstratives : ce sont, semble-t-il, soit des anaphores attributives, soit des anaphores non-attributives qui s'interdisent le déterminant *le* à cause des risques de confusion avec l'emploi générique.

### 3.1. Les anaphores démonstratives exclusives à tête attributive

Dans les anaphores à tête attributive, la tête n'est ni une répétition, ni un synonyme, ni un hyperonyme de celle de l'antécédent ; c'en est une attribution (elle exprime un jugement synthétique).

Certaines anaphores attributives acceptent l'alternative *ce/le* : il s'agit d'une part des *anaphores hyperonymiques idiomatiques*, d'autre part de certaines anaphores de noms propres ou de phrases. En dehors de ces deux cas, sur lesquels nous revenons ci-dessous dans les sections 4.2. & 4.3, les anaphores infidèles attributives sont exclusivement démonstratives.

Dans ces anaphores infidèles, le nom tête figure dans un emploi prédicatif, ce qui permet entre autres la reprise de hyperonyme par l'hyponyme, comme dans :

*Un homme s'est présenté hier aux urgences ...ce boulanger de 45 ans se plaignait de ...*

Ces anaphores peuvent être *métaphoriques*, comme nous l'avons vu au début de la section 2.3. En voici un autre exemple : *La mort ...ce seuil lugubre* (Hugo, *Les Misérables* 1, 4). On trouve par ailleurs :

- Les anaphores (ainsi d'ailleurs que les cataphores<sup>11</sup>) métalinguistiques

Leur nom tête appartient au vocabulaire des discours (*texte, discours...*), des genres de discours (*fable, roman, article...*), des méronymes de discours (*passage, partie, chapitre...*), et des « parties du discours » (*nom, verbe, adjectif...*). L'antécédent est une portion du discours où elles figurent ; ces SN sont donc partiellement autoréférentiels<sup>12</sup> :

*A Madame de Montespan [...]. Le temps, qui détruit tout, respectant votre appui, me laissera franchir les ans dans cet ouvrage...*  
(La Fontaine, *Fables* Prologue du Livre VII)

*Une Montagne en mal d'enfant jetait une clameur si haute, que chacun au bruit accourant crut qu'elle accoucherait, sans faute, d'une Cité plus grosse que Paris : elle accoucha d'une Souris. Quand je songe à cette Fable...* (La Fontaine, *Fables* V, 10)

- Les anaphores (et cataphores) dont le nom tête est un prédicat d'acte de langage dont le sujet dénote le locuteur lui-même

Le vocabulaire concerné comporte les prédicats nominaux qui peuvent avoir un emploi performatif (*affirmation, conseil, demande, ordre, promesse...*), ainsi que les autres prédicats nominaux d'actes de discours, tels que *assertion, question, récit, description*,

<sup>11</sup> L'exemple qui suit, extrait du prologue du livre VII des *Fables* de La Fontaine, est un exemple de cataphore.

<sup>12</sup> Les groupes nominaux autoréférentiels qui dénotent l'ensemble du discours dont ils font partie (comme lorsque le locuteur écrit, pour se désigner lui-même, *l'auteur de (ces lignes, ce livre)*) sont également des SN démonstratifs. Mais ce ne sont pas des anaphores, si on admet que les anaphores sont par définition interprétativement dépendantes du contexte, c'est-à-dire d'une *portion* du discours.

*portrait, raisonnement, sophisme...*). L'antécédent est, comme dans le cas précédent, une portion du discours où elles figurent. Pour que le déterminant démonstratif soit exclusif, il faut que le sujet (en général ellipsé) du prédicat nominal dénote le locuteur lui-même :

*Ces leçons, ces dissertations, ces thèses ... [... environ une page ...]. Cette digression était nécessaire pour l'intelligence de la scène à laquelle le vieillard et le jeune homme partis du terrain Notre-Dame venaient d'assister.* (Balzac, *Les Proscrits*)

- Les anaphores qui reprennent, au moyen d'un prédicat de qualité morale, des phrases à verbe d'activité humaine, comme dans :

*Paul plonge dans l'eau glaciale ; \* l'(intrépidité, audace, imprudence) est stupide\_*  
*Paul plonge dans l'eau glaciale ; cette (intrépidité, audace, imprudence) est stupide\_*

### 3.2. Les anaphores démonstratives fidèles ou infidèles à modifieur attributif

Le fait d'accoler à une anaphore fidèle ou infidèle un modifieur adjectival donne un caractère attributif à l'ensemble du syntagme anaphorique. Cela entraîne en règle générale la présence de l'adjectif démonstratif, comme dans :

*...le roi Louis XIV ... \*le monarque très musicien s'enticha de Lully*  
*...le roi Louis XIV ... ce monarque très musicien s'enticha de Lully*

Il existe un certain nombre d'exceptions à cette règle. Lorsque le modifieur est à gauche du nom et que l'antécédent soit un nom propre, l'anaphore peut être définie, comme on l'a vu dans la section 2.2. avec l'exemple *P. Séguin ...le bouillant politicien*. D'autre part, certains modifieurs ont un caractère idiomatique qui permet la présence de l'article défini (cf. infra section 4.2).

### 3.3. Les anaphores démonstratives exclusives et l'évitement des équivoques

Certaines anaphores démonstratives semblent s'expliquer par le seul fait que l'utilisation de l'article défini produirait, dans certains cas, un effet de sens indésirable. Nous prenons deux exemples de tels cas.

Considérons les anaphores ayant un antécédent indéfini à valeur partitive, soit du fait de la présence d'un complément partitif en position de modifieur, soit du fait de la présence de déterminants tels que *certaines*, *plusieurs*. Il est quelquefois impossible de reprendre l'antécédent au moyen d'une anaphore définie, sauf à activer un sens générique non désiré :

*Plusieurs élèves de mon lycée ont été intoxiqués ; il a fallu mettre en observation (\*les, ces) élèves (de mon lycée, 0)*

*Quelques-uns des élèves de mon lycée ont été intoxiqués ; il a fallu mettre en observation (\*les, ces) élèves (de mon lycée, 0)*

*Un élève de mon lycée a été intoxiqué ; il a fallu mettre en observation (\*l', cet) élève (de mon lycée, 0)*

Le cas des anaphores infidèles hyperonymiques des syntagmes nominaux génériques n'est pas éloigné du précédent. Si on utilise pour elles l'article défini, on favorise parfois la manifestation d'une signification non désirée, comme dans :

*Les chats ne s'aventurent jamais hors de leur territoire ; (\*les, ces félins) sont casaniers  
Le chat ne s'aventure jamais hors de leur territoire ; (\*le, ce félin) est casanier  
Un chat ne s'aventure jamais hors de leur territoire ; (\*le, ce félin) est casanier*

La reprise d'un syntagme nominal indéfini non générique par une anaphore définie générique exige également l'adjectif démonstratif. Ce cas curieux et difficile a été observé et commenté par Corblin 1995:173 (*un trapéziste ... ces acrobates...*). On en trouve un exemple dans La Fontaine, *Fables*, II, 14 : *Dans un profond ennui ce Lièvre se plongeait : **cet animal** est triste et la crainte le ronge.*

### **3.4. Conditions sur l'utilisation des hyperonymes des noms humains en position d'anaphore**

Nous évoquons rapidement un cas difficilement explicable d'anaphore démonstrative exclusive. Les anaphores utilisant les hyperonymes les plus généraux des noms humains au pluriel n'acceptent pas l'article défini :

*Un homme et un enfant ont surgi ; (\*les, ces) (personnes, gens, individus) s'en sont aussitôt pris aux passants*

Il existe également des conditions sur les déterminants des anaphores utilisant les hyperonymes humains *homme* et *femme* au pluriel :

*Un locataire et son voisin de palier ont surgi ; on aurait dit que (\*les, ces) hommes allaient en venir aux mains*

Il est à noter que le déterminant défini n'est alors possible qu'accompagné d'un adjectif numéral cardinal : *Un homme et son voisin de palier ont surgi ; les deux hommes étaient près d'en venir aux mains.*

### **4. Conditions sur l'alternative *ce/le* dans les anaphores fidèles et infidèles**

Considérons les quatre vers introductifs de la Fable IV,12 de La Fontaine :

*Une Fable avait cours parmi l'antiquité  
Et la raison de m'en est pas connue.  
Que le Lecteur en tire une moralité.  
Voici **la Fable** toute nue.*

Dans ce texte, le choix de l'anaphore définie *la Fable* s'explique par des raisons métriques ; dans un texte en prose, on aurait pu avoir aussi bien l'anaphore démonstrative *cette Fable*. Nous allons chercher à déterminer quelles sont les conditions qui permettent l'alternative *ce/le* dans les anaphores fidèles et infidèles, avec un effet de synonymie entre les deux options. On peut dire, schématiquement, que pour que l'alternative se manifeste, il faut que les trois conditions suivantes soient réunies : d'une part, le choix de la variante elliptique de reprise intégrale doit être possible ; d'autre part, le choix de la reprise par deixis intra-discursive (avec une valeur attributive) doit être possible ; enfin, l'environnement ne doit pas favoriser l'interprétation générique de l'article défini.

#### 4.1. L'alternative *ce/le* dans les anaphores fidèles, et dans les anaphores synonymiques ou hyperonymiques

- Le cas des anaphores fidèles

Pour que l'alternative *ce/le* se manifeste, il faut qu'aucune des conditions sur les anaphores démonstratives exclusives (cf. supra section 2) ne se manifeste. C'est ce qui se passe dans le cas de l'exemple ci-dessus. La Fontaine a choisi l'anaphore fidèle définie, qui peut être analysée comme une variante elliptique de reprise intégrale, selon l'analyse suivante :

*Voici, toute nue, la Fable [qui avait cours parmi l'antiquité, ce dont la raison ne m'est pas connue, et de laquelle (je demande) que le lecteur tire une moralité]*  
→ *Voici **la Fable** toute nue*

Le choix de l'anaphore démonstrative était possible, selon cette analyse :

*Voici, toute nue, ce que je viens d'évoquer (aux vers 1 à 3), qui est une fable*  
→ *Voici **cette Fable** toute nue*

La prédication « *qui est une fable* » se fait en dépit de la présence du mot *fable* dans l'antécédent. On peut expliquer ce phénomène par le fait que la deixis renvoie de façon vague au contexte antérieur, qui introduit non seulement le thème de la fable, mais aussi ceux de "l'antiquité", de "la raison" de la popularité de la fable, et de la "moralité" de cette dernière. La prédication n'est donc pas tautologique<sup>13</sup>.

- Le cas des anaphores infidèles synonymiques et hyperonymiques

Dans les anaphores infidèles synonymiques et hyperonymiques, la relation de prédication qu'on peut établir entre la tête de l'antécédent et celle de l'anaphore exprime un jugement analytique ; autrement dit, ce type de prédication ne fournit aucun apport d'information, et la substitution, à un nom, d'un synonyme ou d'un hyperonyme se fait *salva veritate*. Tout cela explique qu'on puisse choisir de les traiter soit comme des variantes elliptiques de répétitions intégrales (ce qui correspond à l'anaphore définie), soit comme des anaphores attributives (ce qui correspond à l'anaphore démonstratives). Reprenons l'exemple de La Fontaine et récrivons le quatrième vers en supposant que le mot *fable* a pour synonyme *apologue*. On a la double analyse suivante :

*Voici, tout nu, l'Apologue [qui avait cours parmi l'antiquité, ce dont la raison ne m'est pas connue, et duquel (je demande) que le lecteur tire une moralité]*  
→ *Voici **l'Apologue** tout nu*

*Voici, tout nu, ce que je viens d'évoquer (aux vers 1 à 3), qui est un apologue*  
→ *Voici **cet Apologue** tout nu*

Parmi les anaphores synonymiques, il faut compter les reprises d'un verbe par un prédicat nominal, qui font l'objet de la note 3 ci-dessus. De façon analogue, les prédicats nominaux et

---

<sup>13</sup> Il est à noter que l'usage du pronom personnel opère parfois, comme le démonstratif déictique, un renvoi à l'antécédent insuffisamment imprécis. Ainsi, le quatrième vers de La Fontaine eût été ambigu sous cette forme : « **La** voici toute nue ». Le pronom *la* a-t-il pour antécédent *moralité* ou *fable* ?

les verbes sont anaphorisables par leurs hyperonymes (ce qui correspond à ce que Riegel & alii 1994 appellent *anaphores conceptuelles*), comme dans :

*Ici, l'inondation durera plusieurs mois ; (**l', cet**) événement est exceptionnel*  
*Ici, ce sera inondé pendant plusieurs mois ; (**l', cet**) événement est exceptionnel*

#### 4.2. Les anaphores attributives idiomatiques

Les anaphores attributives, nous l'avons vu dans la section 3.1, sont en principe exclusivement démonstratives. Certaines font exception, comme dans :

*Un homme est entré dans la salle d'attente ; **l'imbécile** m'a jeté un regard méprisant*  
*Un homme est entré dans la salle d'attente ; **le pauvre malheureux** était blessé au visage*  
*Marie est entrée dans la salle d'attente ; (**la jeune femme, la pauvre fille**) était en sang*  
*En 1829 (...) un homme âgé d'environ cinquante ans suivait à cheval un chemin montagneux (...) le canton à travers lequel cheminait **l'étranger**... (Balzac, *Le Médecin de campagne*, début)*

On peut constater que de telles anaphores acceptent l'alternative *ce/le*. Le fait qu'elles puissent être définies les rapproche des anaphores synonymiques et hyperonymiques ; de fait, ces expressions ont un caractère idiomatique qui fait d'elles des sortes d'hyperonymes, qu'on rencontre notamment dans les récits littéraires. En même temps, elles sont attributives, ce qui justifie qu'elles puissent être démonstratives. Quelques commutations sur les exemples ci-dessus mettent en lumière leur caractère idiomatique :

*Un homme est entré dans la salle d'attente ; **\*le bourgeois** m'a jeté un regard méprisant*  
*Un homme est entré dans la salle d'attente ; **\*le malade** était blessé au visage*  
*Marie est entrée dans la salle d'attente ; (**\*la femme, \*la fille**) était en sang*  
*En 1829 (...) un homme âgé d'environ cinquante ans suivait à cheval un chemin montagneux (...) le canton à travers lequel cheminait **\*le Savoyard**...*

Ces *hyperonymes idiomatiques* sont de quatre types.

- Le premier type d'hyperonymes idiomatiques est bien connu : il s'agit des *noms de qualité*, définis et décrits par Milner 1978 : *crétin, imbécile, traître, ordure, malotru*... Une de leurs propriétés est qu'ils sont sélectionnés par le verbe *traiter*, dans la construction *N0<hum> traiter N1<hum> de N2<qualité>*. Ce sont majoritairement des noms de défauts moraux et intellectuels, mais en tant que noms d'insultes, ils peuvent perdre tout ou partie de leur sens littéral (comme quand on utilise le nom *crétin*), ce qui d'ailleurs traduit leur caractère idiomatique.
- Les hyperonymes idiomatiques du deuxième type sont de forme *(ce, le) ADJ N<humain>*. L'adjectif appartient à un paradigme assez réduit (*pauvre, malheureux, infortuné*...). On rencontre par exemple : *le pauvre lycéen, le digne médecin, le cher enfant, la malheureuse caissière*.
- Dans le troisième type d'hyperonymes idiomatiques, on trouve certains noms d'âge de la vie, tels *le jeune homme, la petite fille, la vieille femme*.

- Les hyperonymes idiomatiques du quatrième type, qui semblent être caractéristiques du récit romanesque, servent en général à reprendre un syntagme nominal indéfini dénotant un personnage dépourvu d'un nom propre ou non encore nommé. C'est ce qui se passe au début du *Médecin de campagne* de Balzac, cité plus haut. On trouve notamment les expressions suivantes : (*ce, le*) *inconnu, étranger, nouveau venu*.

Il y a là tout un vocabulaire d'expressions semi-figées dont l'étude reste à faire.

### 4.3. Les syntagmes nominaux anaphoriques à modifieur ellipsé

Nous avons évoqué, dans la section 2.2, les anaphores définies de nom propre telles que *Philippe Séguin ...l'amoureux des discours fleuves prononcés ex cathedra*. Nous les avons analysées comme des variantes elliptiques de la forme *le SN Nom-propre*, avec effacement du nom propre (*le SN Nom-propre* → *le SN (0)*).

Or ces constructions acceptent l'alternative *ce/le*. Ainsi, on peut avoir aussi : *Philippe Séguin ...cet amoureux des discours fleuves prononcés ex cathedra*. La construction démonstrative est analysable ainsi :

*Nom propre* ... *cela, celui* (=ce qui vient d'être mentionné) qui est un SN → *ce SN*  
*Philippe Séguin* ... *celui qui vient d'être mentionné qui est un amoureux des discours fleuves*  
 → *cet amoureux des discours fleuves*

Ce phénomène est fréquent dans la presse avec, en position de nom tête de l'anaphore, un nom d'âge de la vie ou un nom de métier. Exemples :

*Pierre B.* ... (*le, ce*) (*vieil homme, consultant, ancien premier ministre*)  
*Claudine R.* ... (*la, cette*) (*fillette, écolière*)

Dans la structure *le SN (nom propre, 0)*, le nom propre est une apposition. On peut faire l'hypothèse qu'il en va de même avec d'autres types d'appositions. Quelques faits lui donnent une certaine ressemblance. On a par exemple :

*Visite donc New-York ; la ville (de New-York, 0) est fascinante*  
*Visite donc New-York ; cette ville est fascinante*

*Marie dit toujours « foutre » ; l'interjection (« foutre », 0) est désuète*  
*Marie dit toujours « foutre » ; cette interjection est désuète*

*...la recrudescence des pluies ...le phénomène (de la recrudescence des pluies, 0)...*  
*...la recrudescence des pluies ... ce phénomène ...*

### 4.4. La détermination dans les suites anaphoriques

Dans les suites anaphoriques<sup>14</sup>, quand les conditions générales sont réunies pour qu'il existe une alternative *ce/le*, on observe des contraintes particulières dans le choix du déterminant. Toutefois, les textes montrent qu'elles sont moins rigoureuses qu'on pourrait le penser. Par exemple, dans la *Fable XI, 5* de La Fontaine, on trouve les deux suites anaphoriques entrelacées suivantes :

*le Lion* (v. 1)... *le Singe maître ès arts* (v. 4)...  
**le Régent** (= le singe) (v. 5) ... **le Roi** (v. 20) ... **le docteur** (= le singe) (v. 22)

Suivent 48 vers sans anaphores de *lion* ni de *singe*. La fable se termine ainsi :

*Ainsi parla ce Singe. On ne m'a pas su dire* (v. 71)

*S'il traita l'autre point ; car il est délicat ;*

*Et notre maître ès Arts, qui n'était pas un fat,*

*Regardait ce Lion comme un terrible sire.* (v. 74)

La détermination, dans *ce singe* (v. 71) et *ce lion* (v. 74), contredit les thèses les plus généralement admises concernant les propriétés des suites anaphoriques : le déterminant choisi par La Fontaine est démonstratif, et ce en dépit d'une part de la valeur contrastive que crée la présence de deux actants topicalisés, d'autre part de l'éloignement des antécédents. Il existe assurément une certaine liberté dans le choix du déterminant dans les suites anaphoriques. Il faut donc décrire les situations en disant qu'elles sont plus ou moins *typiques* (pour reprendre une expression utilisée par Corblin 1995, par exemple dans les pages 71-73).

Examinons maintenant deux sortes de suites anaphoriques : les suites à un seul actant, et les suites à plusieurs actants. On peut vérifier la réalité des différentes possibilités en se reportant à deux fables de La Fontaine (respectivement II, 14 pour les suites à un actant, et VII, 10 pour les suites à plusieurs actants), et en opérant des commutations sur les anaphores.

- Les suites à seul actant

Dans les suites à un seul actant, on trouve :

*un lièvre ... (ce, le) lièvre ... le lièvre ... le lièvre ...* (typique)

*un lièvre ... ce lièvre ... ce lièvre ... ce lièvre ...*

*un lièvre ... (ce, le) lièvre ... (ce, le) lièvre ... (ce, le) lièvre ...*

Le choix de La Fontaine, dans la Fable II, 14, n'est pas typique :

*un lièvre ... ce lièvre ... notre lièvre<sup>15</sup> ... le ADJ animal ...*

- Les suites à plusieurs actants

Dans les suites à plusieurs actants, les situations typiques sont :

*un mort ... un curé ... le mort ... le curé ... le mort ... le curé ...*

*un mort ... un curé ... ce curé ... le mort ... le curé ... le mort ...*

<sup>14</sup> Nous préférons l'expression *suite anaphorique* à l'expression *chaîne anaphorique* (employée notamment par Corblin 1995), qui présuppose (si on prend garde au sens métaphorique du mot *chaîne*) une hypothèse trop forte, à savoir que chaque occurrence de la suite serait reliée à l'occurrence précédente. Or, dans bien des cas, il n'est pas évident que chaque occurrence anaphorique ne soit pas reliée au seul terme initial, comme dans *le roi Louis XIV ... le roi ... le roi ... le roi ...*

<sup>15</sup> Le déterminant *notre* du fait de son caractère déictique, peut être rapproché de *ce*.



Les textes montrent que d'autres solutions sont possibles, quand la suite n'est pas longue, ou en début de suite longue :

*un mort ... un curé ... **ce mort** ... **ce curé** ...*  
*un mort ... un curé ... **ce mort** ... **le curé** ...*

Le choix de La Fontaine, dans *Fables*, VII, 10, là non plus n'est pas typique :

*un mort ... un curé ... **notre défunt** ... **le pasteur** ... **le paroissien en plomb** ... **notre curé***

Dans les suites longues, la tendance est à la stabilisation de l'anaphore définie. Les exemples ci-dessus de La Fontaine attestent toutefois l'existence d'autres possibilités. Ils prouvent en outre qu'il peut exister une distance importante entre une anaphore démonstrative et son antécédent. Cela étant dit, il faut dans ce cas qu'il existe la configuration suivante : *N ... N'* [...grande distance...] **ce N'** (et non *N ... N'* [...grande distance...] **ce N**) ; autrement dit, la contrainte concerne non la distance, mais la *contiguïté* entre l'anaphore démonstrative et son antécédent.

## 5. Conclusion

Dans un précédent article (Le Pesant 2001), nous disions attendre certains progrès, dans la question des déterminants des anaphores fidèles et infidèles, de la prise en compte des facteurs énonciatifs et discursifs, voire rhétoriques et stylistiques. Notre espoir a été déçu, au vu des grands corpus littéraires et journalistiques que nous avons exploités.

Il s'est avéré qu'on peut obtenir de meilleurs résultats en définissant des critères sémantiques et syntaxiques suffisamment nombreux concernant la forme de l'antécédent et de l'anaphore elle-même, puis en les raffinant. Le critère principal est d'ordre sémantique : il s'agit de la relation qu'entretient la tête de l'antécédent avec celle de l'anaphore, qui peut être, ou bien lexicalisée (synonymie, hyperonymie, présence ou non d'une *anaphore idiomatique*), ou bien non lexicalisée (cas des *anaphores attributives*). Les autres critères concernent la forme de l'antécédent et de son déterminant (nom propre, syntagme nominal indéfini, syntagme nominal défini non générique ou générique, syntagme nominal défini avec nom propre apposé, etc.), ainsi que celle de l'anaphore (non généricité ou généricité, présence ou non d'un modifieur attributif, place de l'adjectif, etc.). Les critères sont variés, mais non hétéroclites, parce qu'ils s'articulent sur une hypothèse syntaxique générale concernant la syntaxe et la sémantique respectives de l'anaphore définie et de l'anaphore démonstrative.

Il reste des problèmes non résolus, et il est probable que certaines de nos hypothèses sur la détermination dans les anaphores fidèles et infidèles sont erronées. Nous croyons tout au moins avoir mis à l'épreuve, dans ce domaine, une méthode adaptée à l'objectif de réaliser des descriptions linguistiques ayant un fort pouvoir prédictif.

## Références

Corblin, F. 1995. *Les formes de reprise dans le discours*. Presses Universitaires de Rennes : Rennes.

Ducrot, O. & T. Todorov 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil : Paris.

Kleiber, G. 1986. « Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle », *Déterminants : syntaxe et sémantique*, Klincksieck : Paris.

Kleiber, G. 1990. « Article défini et démonstratif », *Recherches linguistiques XIV (L'anaphore et ses domaines)*, Université de Metz : Metz.

Le Pesant, D. 1987. *La Règle de Montée*. Thèse : Université Paris 7.

Le Pesant, D. 2001. « Syntaxe et lexique des anaphores fidèles et infidèles », *Actes du colloque Détermination 2000. Linguisticae Investigationes*. Benjamins : Amsterdam.

Milner, J.-C. 1978. *De la syntaxe à l'interprétation*, Le Seuil : Paris.

Riegel, M., J.-C. Pellat, R. Rioul. *Grammaire méthodique du français*. PUF : Paris.

Strawson, P.F. 1977. *Etudes de logique et de linguistique*. Le Seuil : Paris.

Victorri, B. 1997. « La polysémie : un artefact de la linguistique ? », *Revue de sémantique et de pragmatique 2*, Presses Universitaires d'Orléans.

## **Résumé**

Nous cherchons à montrer dans cet article que le choix du déterminant (*le* ou *ce*), dans les anaphores fidèles ou infidèles, dépend de facteurs sémantiques et syntaxiques caractérisant d'une part la relation entre l'anaphore et son antécédent, d'autre part la forme de l'anaphore elle-même et de son antécédent.

## **Abstract**

We intend to show that the selection of the determiner (*le* or *ce*) in some anaphoric phrases depends on semantical or syntactical factors having to do with the relation between antecedent and anaphora, as well as the form of the antecedent and of the anaphora itself.